

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le lundi 7 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, GIRAUD Ghislain, d'HAUTEFEUILLE Omblin, RINGEVAL Annie, DUPUIS Jean-Marc, DOMET Loïc

Etaients Absents excusés

MABILLE Dominique donnant pouvoir à RINGEVAL Annie
MOURONVAL Jérôme donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude
JOURDAIN Régis donnant pouvoir à THIBAUT Marie-Françoise
LERICHE Thierry donnant pouvoir à DUPUIS Jean-Marc
CERCLIER Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame d'HAUTEFEUILLE Omblin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010 ET DU 17 JANVIER 2011

Aucune observation n'est effectuée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

PRIX DE L'EAU (07 02 2011 DE 02/082)

Beaucoup de travaux sont réalisés et sont encore à envisager (sécurisation de la station de pompage et du château d'eau) sachant que le prix de l'eau est inférieur au seuil réglementaire pour bénéficier de subvention de l'agence de l'eau.

Monsieur HERBETTE rappelle les derniers tarifs appliqués pour la vente de l'eau aux usagers et propose de réactualiser le prix.

	Consommation inférieure à 200 m ³	Consommation supérieure à 200 m ³
2010	0.70 € le m ³	0.54 € le m ³
- proposition	0.80 € le m ³	0.64 € le m ³

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De fixer à 0.80 € le m³ pour une consommation ≤ 200 m³
- De fixer à 0.64 € le m³ pour une consommation > 200 m³
- D'appliquer ces tarifs sur la facture du 2^{ème} semestre 2011

RENOUVELLEMENT DU BAIL – ETANG LOT N°3 (07 02 2011 DE 03/082)

Monsieur DUPUIS rappelle que le lot n°3 est loué depuis plus de 20 ans au même locataire et qu'il est bien entretenu.

En 2010 la location s'élevait à 3 494 € (taxes et impôts non inclus), et est réévaluée chaque année selon les indices.

Monsieur LEPERS propose d'augmenter la location de 2 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De fixer la base de location pour 2011 à 3 563 €, s'y ajouteront les impôts et taxes en vigueur
- Les locations des prochaines années seront indexées

PETITION MATERNITE DE DOULLENS

Information sur la possibilité de signer la pétition pour maintenir l'ouverture de la maternité de Doullens.

RAPPORT ANNUEL 2009 SU SMIRTOM (07 02 2011 DE 03/082)

Monsieur LEPERS présente le rapport qui peut être consulté par les administrés et/ou peut être téléchargé sur le site du SMIRTOM.

Cette information paraîtra dans les prochaines informations communales (feuille bleue).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2009 DU SITE (07 02 2011 DE 04/082)

Monsieur LEPERS présente le rapport annuel qui est tenu à disposition du public au secrétariat de mairie pour consultation.

Dans les conclusions, figure un paragraphe sur le dysfonctionnement du déversoir d'orage de Belloy.

Le compte rendu est adopté avec les réserves relatives au déversoir d'orage :

- le dégrilleur manuel n'est pas entretenu par les Services de la commune (comme il est noté dans le rapport) mais par VEOLIA. L'employé de commune évacue uniquement les déchets qui sont extraits du dégrilleur par les agents de VEOLIA, chaque semaine.
- Aussi il est reconnu que l'ouvrage est insuffisant

PRESBYTERE (07 02 2011 DE 05/082)

Plusieurs possibilités ont été étudiées.

- Le Pact Adrim a rendu sa proposition : bail de réhabilitation de 25 ans.

Pact ADRIM percevrait les loyers pendant ces années, la commune devrait financer en plus 31 667 €. Le cout de cette opération s'élèverait à 203 462 €.

- Si la commune envisage de remettre en état le presbytère, les travaux sont estimés à 150 000 € en espérant des subventions jusque 17 000 €.

- La vente du presbytère.

Plusieurs estimations ont été réalisées,

120 à 125 000 €

158 à 168 000 €

Monsieur LEPERS demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de Pact Adrim du bail à réhabilitation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- rejette à l'unanimité la proposition de Pact Adrim.
- Accepte de payer les frais d'étude qui s'élèvent à 1 154.40 €
- De prévoir cette dépense au compte 2031 et de prévoir ces crédits au budget 2011.

CREATION D'UN PARKING RUE RENE SAINT – CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE SIVU (07 02 2011 DE 06/082)

Le terrain en bas de la rue René Saint appartient à la commune et il est envisagé d'y créer un parking de stationnement de 8 places.

Monsieur GREVET, contrôleur territorial au SIVU a établi un projet de convention de prestation de service entre la commune et le SIVU.

Monsieur HERBETTE procède à sa lecture.

Monsieur DUPUIS demande si ce terrain pourrait être un terrain à bâtir.

Monsieur DOMET s'inquiète quant à la maîtrise des eaux pluviales.

Madame RINGEVAL affirme que cette contrainte a été étudiée et est prévue dans le projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet de création d'un parking contenant 8 places de stationnement avec 1 abstention (mme d'HAUTEFEUILLE) et 3 contre (messieurs DOMET et DUPUIS (2)).
- D'autoriser le maire à signer la convention avec le SIVU avec 1 abstention (mme d'HAUTEFEUILLE) et 3 contre (messieurs DOMET et DUPUIS (2)).

ATESAT – COMPTE RENDU DE LA VISITE ANNUELLE ET DEVIS SIGNALISATION ARRET DE BUS (07 02 2011 DE 07/082)

Le rapport, suite à la visite annuelle avec le correspondant territorial dans le cadre de l'ATESAT (assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est consultable en mairie.

Aussi suite à cette visite, un devis de signalisation réglementaire d'un arrêt de bus a été fourni à titre indicatif (633.88 € TTC).

Monsieur LEPERS propose de réaliser cette signalisation à l'abri de bus se situant rue Charles de Gaulle.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

PRET A USAGE ENTRE LE CONSERVATOIRE DES SITES ET LA COMMUNE

Monsieur LEPERS rappelle la délibération du 4 mai 2010 ainsi que les différents courriers. A ce jour l'acte n'est toujours pas établi.

Le conservatoire des sites a remis ce dossier au notaire de Flixecourt.

DEMANDE DE CREATION D'UNE MICRO CRECHE

Madame VAN IMBECK et VASSEUR ont le projet de créer une micro crèche dans la commune.

Monsieur LEPERS procède à la lecture des différents courriers ainsi que la réponse de la CCOA.

Monsieur LEPERS a contacté madame HERTHE, conseillère à la CAF qui préconise dans un premier temps de réaliser une étude de besoin.

Monsieur FOUQUET, président de la CCOA, recevra, avec madame TROUILLET, vice présidente, madame VAN IMBECK et VASSEUR.

QUESTIONS DIVERSES

Il est envisagé l'achat d'un frigo pour le foyer.

La procédure des biens sans maître pour les maisons n°5 et 7 rue René Saint

Les trophées sportifs prévus le 15 avril 2011.

Courrier de monsieur LARIVIERE, concernant le ramassage du tri sélectif.

La séance est levée à 22 h 45.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.